

L'amiante : Formations aux risques liés à l'Amiante – Sous-section 4

A partir de 270 € HT

Formation Personnel Opérateur de Chantier

i. Formation initiale

Objectifs de la formation :

- ✓ Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement

Participants :

- ✓ Toute personne physique chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire

Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Objectifs de la formation :

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- ✓ Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- ✓ Développer ses compétences en prévention

Contenu :

- ✓ Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- ✓ Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- ✓ Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- ✓ Application du mode opératoire.

Méthode pédagogique :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée : 2 jours (14 heures)

Nombre de stagiaires : 10 participants par session

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.